

... in memoriam ...

Dans le carré militaire du cimetière communal



Sept stèles blanches se dressent, en place d'honneur, dans le carré militaire du cimetière de Maubert-Fontaine ; chacune porte le nom d'un aviateur anglais ou canadien, tragiquement décédé lors de la seconde guerre mondiale, et leur mémoire est honorée comme il se doit lors de nos cérémonies patriotiques. A la suite de quelles circonstances reposent-ils dans notre cimetière communal ?

Ces aviateurs se trouvaient à bord d'un bombardier *Halifax Type BIII* et participaient à un bombardement de la ville allemande de Nuremberg. La formation, qui commença à décoller d'Angleterre à 22 heures le 30 mars 1944, était composée de 843 avions, et occupait dans le ciel un espace de 105 km de long, 16 km de large et 1 600 m de profondeur progressant à la vitesse de 6,5 km par minute. Approchant de Nuremberg vers 1h10, elle ne comprenait plus que 643 bombardiers, 20% de la flotte ayant été mise hors de combat par les pertes et les défaillances techniques. Des zones industrielles périphériques allemandes furent bombardées par 910 tonnes d'explosifs et 1 176 tonnes de bombes incendiaires



L'aller et le retour furent un cauchemar pour les équipages alliés, harcelés par la Luftwaffe qui avait rassemblé tous ses chasseurs basés en Europe de l'Ouest. (Les Allemands étaient vraisemblablement au courant de ce raid aérien). Le 31 mars 1944, à 3h36, le bombardier fut touché par un chasseur allemand Messerschmitt 101, à l'altitude de 8500 m. Les occupants du bombardier anglais Halifax, en feu, n'ont pas pu sauter en parachute, et le pilote a tenté un atterrissage désespéré. Il s'est crashé à Girondelle, dans la vallée près du pont de la D36 sur la Sormonne. Tous ses occupants furent tués.

Leurs dépouilles furent inhumées dans le cimetière de Maubert-Fontaine, tandis que quelques habitants de Girondelle auraient ramassé des restes humains éparpillés, pour les ensevelir dans leur cimetière. Ainsi périrent les anglais *Walter Littlewood (22 ans), Leo Lanaghan (23 ans), William Batchouski*, les canadiens *Frederick Topping (23 ans), William Cruse (21 ans), George Torbet (22 ans), John Vaughan (21 ans)*. Tout juste sortis de l'adolescence, la guerre a pris leur vie. Sur une des stèles, on peut lire : « *Il s'est endormi sans au revoir. Nous garderons toujours sa mémoire. Papa et Maman* ».

Ils ont donné leur vie pour libérer l'Europe de l'emprise totalitariste et fasciste sur des peuples désespérés.

A l'heure où le retour de la guerre, que l'on croyait impossible en Europe, répand à nouveau sa misère sur les populations, combien d'hommes, jeunes ou moins jeunes, vont ainsi payer de leur vie pour la préservation ou la reconquête de la Liberté ?

MAUBERT

infos



Associations

Infos pratiques

Jeux de Noël

Notre village

C'était Maubert

Informations Municipales

Joyeuses Fêtes

**Bulletin municipal d'information
Commune de Maubert-Fontaine - Ardennes**

Décembre 2022

Sommaire

Pages

- 2 Le mot du maire**
- 3-4 Informations municipales**
- 5-8 Jeu de Noël**
- 9 Informations municipales**
- 10 Informations pratiques**
- 11 Associations**
- 12 in memoriam ...**



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
 Permanence le samedi de 9h00 à 10h00
 Sur rendez-vous l'après midi
 tel : 03.24.35.20.26
 Mel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr
 Site : maubert-fontaine.com

Permanence des élus :

Lundi 11h : Monsieur LABILLOY Laurent
 Mardi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
 Mercredi 11h : Madame LE CALVEZ Aude
 Vendredi 11h : Monsieur MOUGIN Christian
 Samedi 9h à 10h : Madame THIEBEAUX Christine

Ou sur rendez-vous au 03.24.35.20.26

A propos du bulletin municipal

Directeur de publication : M. Christian MOUGIN
Rédaction : Groupe communication de la Mairie
Impression : Fusion Graphic
Distribution : Mairie de Maubert-Fontaine

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers maubériens,

A quelques jours de cette fin d'année 2022, en cette période plutôt sombre, au moment où un certain nombre d'incertitudes, d'inquiétudes, voire de peurs, apparaissent, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons que ces fêtes de fin d'année continuent à apporter un peu de chaleur et d'optimisme dans nos foyers maubériens.

C'est pourquoi, après réflexion, nous avons décidé de maintenir l'ensemble des illuminations de Noël dans nos rues. Ces illuminations, comme le fleurissement à la belle saison, contribuent à offrir un peu de lumière, de beauté, de chaleur à chacun de nous, et également à ceux qui traversent notre village.

Notre démarche est raisonnée. Nous sommes en permanence à la recherche d'économies, et ce depuis des années : remplacement progressif des éclairages urbains consommateurs d'énergie par des leds, fermeture de l'éclairage public la nuit et réduction des plages horaires de fonctionnement, etc. Nous tirons également parti de notre forêt : citons la collecte de bois de chauffage, ce qui profite aux maubériens, la récupération de copeaux pour le paillage de nos massifs fleuris, ...

Nous passons de l'abondance aux restrictions, c'est un fait. Nous sommes prêts à y sacrifier, en espérant que cela puisse présenter un peu de continuité et de cohérence sur le long terme : que dire des incitations hier pour le diesel, suivies de ces restrictions aujourd'hui ; et demain ? Ce manque d'anticipation, ces effets d'annonce dans tous les sens, nous font tourner la tête.

Cependant, le bon sens rural est encore bien présent chez nous. Nous savons qu'il faut un siècle pour faire un arbre, trois ans pour espérer avoir un litre de lait, une saison pour récolter le blé. Nous savons que notre histoire est faite de soubresauts suivis de périodes de quiétude : sachons nous plier aux contraintes du moment sans perdre notre clairvoyance et notre optimisme, car, après la pluie vient toujours le beau temps.

Chers maubériens, permettez-moi de vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, une très bonne année 2023, à vous-mêmes ainsi qu'à vos familles.

Le maire, Christian MOUGIN



Familles Rurales ALSH

Pour la première fois, le Centre de loisirs a ouvert ses portes la première semaine des vacances de la Toussaint.

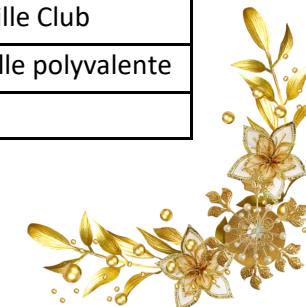
Les enfants ont profité des animations proposées par Aurélie, Amélie et Romane sur le thème "la fête des petits monstres".

Le prochain accueil de loisirs aura lieu durant la première semaine des vacances de février.



Manifestations de décembre 2022 et du début de l'année 2023

DECEMBRE 2022		Organisateurs	Lieu
Samedi 10 décembre	Théâtre	Ardenes-Thiérange	Salle polyvalente
Vendredi 16 décembre	Belote	Société de Pêche	Salle polyvalente
Samedi 17 décembre	Spectacle de Noël	Parents d'élèves	Salle polyvalente
Dimanche 18 décembre	Jeu de Noël	Municipalité	Salle polyvalente
JANVIER 2023			
Samedi 07 janvier	Vœux du Maire	Municipalité	Salle polyvalente
Mercredi 11 janvier	Don du Sang	Ass. Donneurs de sang	Salle polyvalente
Dimanche 15 janvier	Après-midi Jeux	Ass. Familles Rurales	Salle polyvalente
Dimanche 22 janvier	Thé dansant	Ass. EVA	Salle polyvalente
FEVRIER 2023			
Vendredi 03 février	Assemblée Générale	Société de pêche	Mille Club
Samedi 04 février	Théâtre	FC Maubert	Salle polyvalente
Dimanche 12 février	Ateliers découvertes	Ass. Familles Rurales	Salle polyvalente
Vendredi 17 février	Concours de pièces	Maubert Festivités	Salle polyvalente
MARS 2023			
Samedi 04 mars	Repas dansant	Société de pêche	Salle polyvalente
Vendredi 10 mars	Repas	Parents d'élèves	Salle polyvalente
Vendredi 17 mars	Concours de pièces	FC Maubert	Salle polyvalente
Samedi 18 mars	Assemblée Générale	Ass. Familles Rurales	Mille Club
Samedi 1 & dimanche 2 avril	Exposition Peinture	Maubert Art & Couleur	Salle polyvalente
Dimanche 2 avril 2023	Brocante à Maubert		



Informations pratiques

MEDIATHEQUE DE MAUBERT-FONTAINE

Horaires d'ouvertures en période scolaire

Mardi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Prochaine **Malle aux histoires** le samedi 17 décembre 2022 à 10h30

Contact au 03.24.26.88.81 ou par mail : bibli@ardennesthierache.fr



SAPINS DE NOEL

La distribution des sapins pour décorer les extérieurs de votre habitation ne peut se faire que si vous vous êtes inscrits en mairie, et ce tout au long de l'année mais avant la fin du mois de septembre.



FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022

Une permanence sera assurée tous les matins de 11h à 12h.



TAILLE DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES : exécution forcée et enclenchement des procédures réglementaires

Chaque propriétaire riverain d'une voie publique (ou, le cas échéant, son locataire) sait qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. Nos rappels en ce sens, dans nos bulletins de mai et septembre, sont pour certains restés sans suite.



L'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le maire, après une mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élégage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales ; les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

Les propriétaires négligents vont prochainement recevoir un courrier leur sommant d'exécuter ou faire exécuter les travaux d'élégage, ceci marquant le début d'une contrainte assortie d'une procédure contradictoire prévue par l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux *droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*.

A terme pourra être pris un arrêté d'intervention d'office afin de faire procéder, sur commande de la mairie au lieu et place du propriétaire et à ses frais, aux travaux d'élégage nécessaires.



Informations municipales

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ils sont en ligne, dans leur intégralité, sur le site maubert-fontaine.com ou consultables en mairie aux horaires d'ouverture.

Ordre du jour de la séance du 17 octobre 2022 :

- Vente de bois non soumis
- Convention SAFER
- Proposition d'achat du terrain du pylône rue de la Gare
- Nomination d'un correspondant incendie et secours
- Contrats d'assurances
- Subventions aux associations
- Recensement 2023 de la population
- Travaux portant sur la vidéoprotection
- Etude de faisabilité pour l'implantation d'une chaufferie bois : subventions
- Travaux : trottoirs route d'Eteignières
- Travaux : toitures (tranche 2)
- Aménagement du bâtiment RDC derrière la Poste route de Rocroi
- Travaux : citernes d'eau
- Travaux : éclairage du terrain de football synthétique
- Décisions modificatives
- Décisions prises dans le cadre des délégations

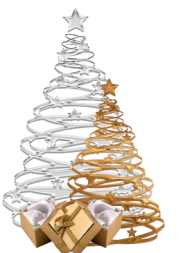


VŒUX DU MAIRE

Le Maire et les Conseillers Municipaux ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des Vœux qui se déroulera :

Le samedi 07 janvier 2022 à 18 h 30

A la salle polyvalente

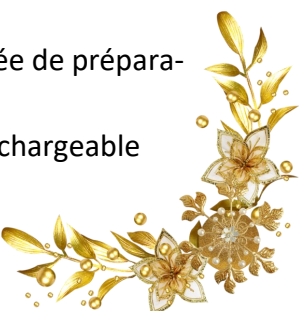


AIDE AUX ETUDIANTS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Maubert-Fontaine remet en place l'aide financière pour les étudiants et les apprentis maubériens pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative ont décidé :

- d'attribuer sous conditions une aide financière de 150 € à l'occasion de la 1ère année d'études post-bac pour les jeunes de moins de 26 ans qui s'inscrivent et suivent régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur ou privé ;
- d'attribuer sous conditions une aide financière de 100 € à l'occasion de la 1ère année de préparation d'un diplôme pour les apprentis de moins de 26 ans ;
- d'encadrer cette aide par un règlement d'attribution consultable à la mairie ou téléchargeable sur le site maubert-fontaine.com.



Informations municipales

RECENSEMENT

Le recensement de la population de Maubert-Fontaine aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Les agents recenseurs de la commune seront :

- Madame SMEETS Evelyne
- Monsieur LABILLOIS Pierre

Les questionnaires seront déposés dans les boîtes aux lettres de chaque logement. Vous aurez aussi la possibilité de répondre au questionnaire par internet :

le-recensement-et-moi.fr

ou de recevoir l'agent recenseur qui vous aidera à remplir le formulaire papier.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. (voir le courrier joint au *Maubert infos*)



Recensement de la population 2023

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus
le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠ Le recensement de la population est gratuit !

ETAT-CIVIL

En cette fin d'année 2022, l'état-civil de Maubert-Fontaine a enregistré :



10 naissances,



3 mariages,



10 décès.



BONS AUX AÎNÉS

Extrait de la délibération du CCAS du 17 octobre 2022 :

« Les membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ont décidé de reconduire le principe consistant à offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un bon d'achat de 30 € aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées à Maubert-Fontaine à la date de la remise du bon.

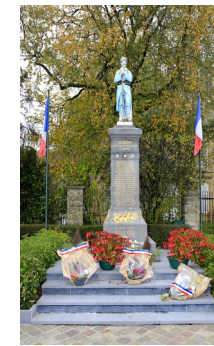
Ce bon est à utiliser jusqu'au 16 janvier 2023 chez un commerçant de Maubert-Fontaine et sur le marché du jeudi matin Place Versailles.

Les personnes concernées peuvent venir retirer ce bon aux heures d'ouverture de la mairie, du 5 au 30 décembre 2022 »

Informations municipales

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le vendredi 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918, a eu lieu une commémoration en hommage aux victimes militaires de toutes les guerres ou tombées lors d'opérations extérieures, ainsi qu'aux victimes civiles. Devant le monument aux morts, les personnalités, les anciens combattants, les sapeurs-pompiers, ainsi que bon nombre de citoyens, se sont recueillis.



Etaient notamment présents :

Mme Mélanie STEVENIN et M. Brice FAUVARQUE (Conseillers Départementaux), Mme Marie-Claire DORE (Maire de Marby), M. Jean-Louis SWARTVAGHER (Maire d'Etalle), M. Jean-Claude CHANTRAINE (Maire de Chilly), M. Jérôme ROUET (Maire de Girondelle), et M. Christian MOUGIN (Maire de Maubert-Fontaine).

L'Harmonie Municipale de Rimogne a assuré avec solennité l'accompagnement de cette cérémonie.

L'association des Anciens Combattants (UNC) de Maubert-Fontaine compte 21 Anciens Combattants AFN (Anciens Combattants d'Algérie) titulaires de la croix du combattant, 5 soldats de France, 1 OPEX (Opérations Extérieures) et 9 veuves d'Anciens Combattants.

Tous ces membres résident en majorité dans les communes de Maubert-Fontaine, Chilly, Girondelle et Marby.

Le souvenir de M. François CARBON, porte-drapeau récemment décédé, a été rappelé. M. Noël VERREAUX reprend les fonctions de François.



Les buts de cette association UNC sont de :

- Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la Nation, et servir leur mémoire ;
- Maintenir et développer des liens de camaraderie entre ceux qui ont participé à la défense des valeurs de la Patrie, et accueillir tous ceux qui portent ces valeurs ;
- Transmettre l'esprit civique notamment auprès des nouvelles générations ;
- Soutenir la Défense nationale, participer au lien entre la Défense et la Nation ;
- Défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres, et également dans les domaines juridiques ou humanitaires, développer l'entraide.

VENTE DE BOIS

Le 22 octobre à 14h00 a eu lieu la vente de lots de bois, au tarif de 35 € le stère comme décidé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022.

Cette année, vu la conjoncture, il y avait plus d'inscrits que de parts de bois, ce qui a nécessité un tirage au sort. Tous les lots ont été vendus, ce qui constitue une recette de 1750 € pour la commune.



Le Jeu de Noël !

La Municipalité de Maubert-Fontaine organise un jeu à l'occasion des Fêtes de fin d'année, le
Puzzle de Noël.

L'objectif du jeu : Reconstituer un puzzle dont les 8 pièces sont dispersées dans 3 bulletins *Maubert-infos* différents.

Le contenu du jeu : En page centrale du bulletin, on trouve 7 à 9 pièces repérées A, B, C, D, E, F, G, ou H. Dans l'ensemble des bulletins distribués à Maubert, il existe 3 pages centrales différentes sur lesquelles certaines pièces sont en double, tandis que 3 autres sont manquantes.

Le déroulement du jeu :

► **Etape n°1 :** Retirer en mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00) ou à la bibliothèque (le samedi de 10h00 à 12h00) le support sur lequel seront collées les pièces du puzzle reconstitué, et en même temps enregistrer la participation de l'enfant au jeu.

► **Etape n°2 :** Chercher, dans deux autres bulletins, les pièces nécessaires à la réalisation complète du puzzle. Pour cela, il faut demander aux voisins, aux camarades, échanger des pièces. (Cette recherche ne doit pas poser de problèmes, car chacun des trois bulletins différents a été imprimé à raison de 150 exemplaires).

► **Etape n°3 :** Découper, et coller les pièces du puzzle sur le support.

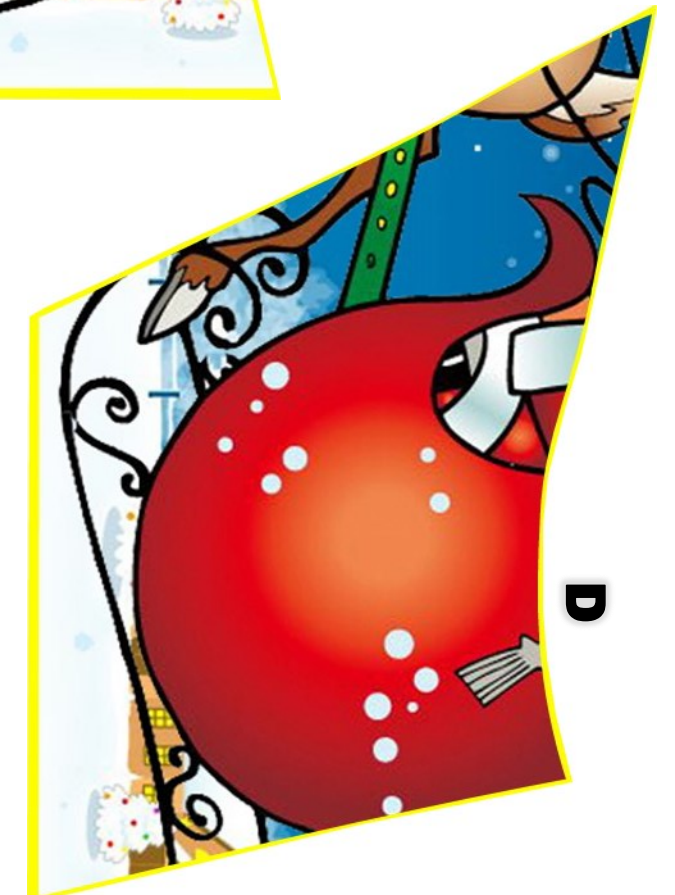
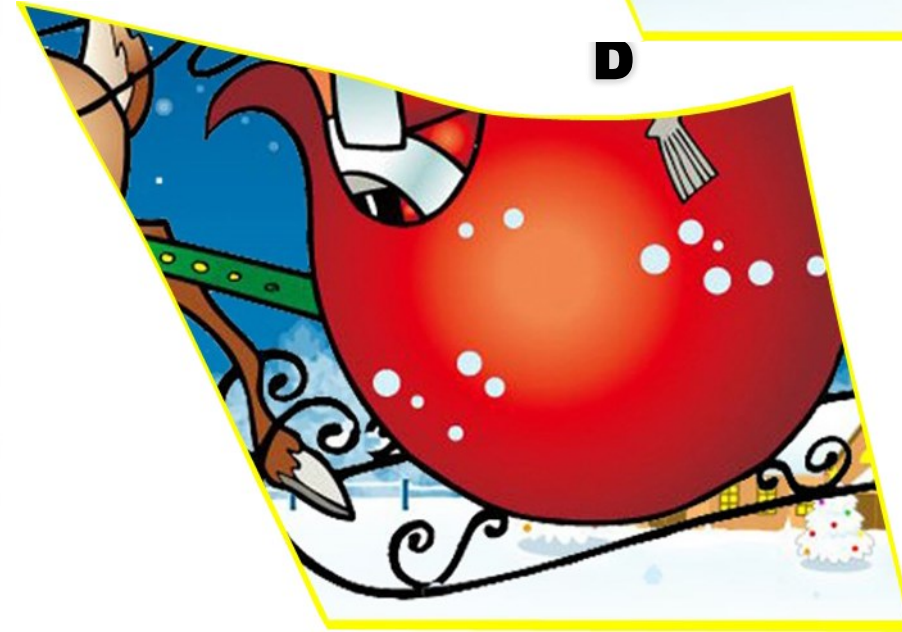
La fin du jeu : Apporter le puzzle complètement reconstitué **le dimanche 18 décembre, à 15h00, à la salle polyvalente**, accompagné par les parents. Un petit lot et un goûter seront offerts aux jeunes participants.

Dispositions générales :

- Le jeu est réservé aux enfants âgés de 3 à 11 ans, résidant à Maubert-Fontaine.
- Cette activité est placée sous le contrôle et la responsabilité des parents, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants lors de la recherche des pièces du puzzle.
- Ce jeu suppose une inscription préalable ; la date limite d'inscription et de retrait du support de jeu (en mairie ou à la bibliothèque) est fixée au 10 décembre 2022 à 12h00.

Bonne réussite, et à bientôt !





Jeu de Noël !

Pour réaliser ce puzzle, il te manque les pièces **E** et **F** que tu peux trouver dans l'un des autres *Maubert-Infos* qui ont été distribués dans le village. Il te manque aussi la pièce **G** que tu peux trouver dans d'autres *Maubert-Infos*. Tu as aussi des pièces en double que tu peux échanger.

Demande-les à tes voisins, à tes camarades (Papa ou Maman t'aideront !) Fais des échanges, découpe, et colle les pièces sur le support que tu devras retirer à la mairie ou à la bibliothèque avant le 10 décembre à 12h. Apporte ton puzzle complet le dimanche 18 décembre à 15h00 à la Salle polyvalente, et tu recevras un cadeau.